

1689, 12 mai - Visite de l'archidiaconé de Sarbourg  
faite par M. Maujean, curé de Lorquin

Visite de **toutes les paroisses, églises et annexes dépendantes de l'archidiaconé de Sarbourg**, faite par Messire Claude Maujean curé de Lorquin, archiprêtre de Sarbourg et commissaire député de noble Messire Alexandre Crespin chanoine de l'église cathédrale de Metz et archidiaque dudit Sarbourg, accompagné de Messire Jacque Gruaut prestre et curé de Xuaquesange son secrétaire (...)

**Le douzieme jour du mois de May nous avons visité l'église de Hesse** sous l'invocation de Saint Laurens et sous la nomination de Monsieur l'abbé de Haut Seille, ordre de Saint Bernard, prieur du lieu. Introduit par **Dom Etienne Thiriet curé du dit lieu et religieux de l'ordre, laquelle aurions reconnue estre en tres mauvais etat**, de mesme que le baptistaire. Les ornemens qui sont en suffisant nombre et calice, ciboire d'argent, antiphonaire et graduel, livres de baptesmes, de mariages et des mortuaire et tout en bon ordre, et les vaisseaux des saintes huiles en un décent lieu. Il n'y a pas de rituel de Metz nouvellement imprimé. Et après notre information nous a été déclaré qu'il **n'y avoit aucuns reproches à faire contre Messire Etienne Thiriet curé en ce qui concerne ses fonctions pastorales, vie et mœurs.**  
(...)

Abrecheville, annexe de Walche

(...) et après notre information, ayant appris que Maistre Alexandre Aubert frequentoit les cabarets et causoit scandal par sa conduite et qu'il étoit accoustumé au jurement et blasphemes nous lui aurions expressément deffendus la frequentation des cabarets de sa paroisse et de residiver dans les juremens a peine d'être severement punis et d'encourir les censures et peines qu'il plaira aux supérieurs et juges ecclésiastiques de décerner contre luy

Voyier annexe de Walche

(...) et ont déclarés les habitants n'avoir de reproches a faire contre Jean Alexandre Aubert leur curé résidant à Abrecheville, pour ce qui regarde ses fonctions pastorales, vie et mœurs.

Xoixange

(...) Maistre Jacque Gruaut, curé (...) les paroissiens assemblés ont declarez n'avoir aucuns reproches a faire contre Maistre Jaque Gruaut leur curé tout ce qui concerne ses fonctions pastorales, ses vie, mœurs et comportements. Et ledit curé a déclaré n'avoir de reproches a faire contre ses paroissiens, sinon que quelques particuliers songeroient de charoyer les festes et de negoscier, et qu'ils avoient esté négligens a se pourvoir d'un maistre d'école, encor que le curé aye fait ce qu'il luy a été possible de son costé pour les y porter. Et ce ouys aurions deffendus de récidiver les dits habitans dans le négoce et mépris des festes, et ordonnés a eus de se pourvoir au plus tost de maistre d'école pour l'assistance du curé dans l'administration des sacremens, services divins et instruction de la jeunesse.